

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement de Berre
0413312219

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

OBJET : RD5-RD49 Martigues. Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage (études).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La commune de Martigues envisage d'aménager deux routes départementales sur son territoire communal en traversée de l'agglomération et dans le secteur de Carro afin de mettre ces voiries en adéquation avec les projets d'évolution décidés par la municipalité.

Pour la RD5 (du PR 27 au PR 27+650) et pour la RD49 (du PR 3+320 au PR 5+850), elle souhaite réaménager les voies de circulation au profit de trottoirs et de circulations pour les modes doux.

Les projets étant situés sur le réseau routier départemental, la réalisation de ces aménagements nécessite des études préliminaires et d'avant-projet par le biais d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage « études » entre la commune de Martigues et le Département. Elle précisera l'ensemble des modalités de sa mise en œuvre.

Cette convention n'a aucune incidence financière sur le budget départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL